

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 15807 - 1989 B 00019 - 349 212 688 - A.C.E.
INGENIERIE

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949*06

Désignation de l'entreprise		A.C.E. INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1 AVENUE DE L'EUROPE 01100 OYONNAX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		34921268800023		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	36 260	AI		36 260	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	390 487	AQ	248 900	141 587	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	272 920	AU	199 057	73 863	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	47 750	CV		47 750	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	747 416	BK	447 957	299 460	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	2 021 186	BO		2 021 186
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 316	BV		21 316
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 100	BX		11 100
		Autres créances (3)	BZ	459 360	CA		459 360
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 025 498	CG		1 025 498	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 900	CI		3 900	
	TOTAL (III)	CJ	3 542 361	CK		3 542 361	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 289 777	IA	447 957	3 841 820	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.C.E. INGENIERIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 44 720)			DA	44 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	442 422
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 472
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	2 015 542
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	353 962
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2 861 118
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	250 000
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	250 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	73 650
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	110 768
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	508 700
	Dettes fiscales et sociales			DY	37 569
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	6
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	730 702	
Ecart de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 841 820	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.C.E. INGENIERIE										Néant ☐ *									
Exercice N																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>												France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC											
	Production vendue {	biens *	FD	5 545 328	FE		FF	5 545 328											
		services *	FG	87 520	FH		FI	87 520											
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	5 632 848	FK		FL	5 632 848										
	Production stockée *							FM	-3 678 474										
	Production immobilisée *							FN											
	Subventions d'exploitation							FO											
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	6 910										
	Autres Produits (1) (11)							FQ	116										
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 961 399										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS											
	Variation de stocks (marchandises) *							FT											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU											
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV											
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	1 249 984										
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	21 600										
	Salaires et traitements *							FY											
	Charges sociales (10)							FZ											
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al. 3) indiqué dans la case HS) *				HS		GA	19 672									
			- dotations aux provisions						GB										
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC										
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD										
	Autres charges (12)							GE	4										
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 291 260										
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	670 140										
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)			GH												
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)			GI												
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ												
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK												
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	30 303											
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM												
	Différences positives de change						GN												
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO												
	Total des produits financiers (V)						GP	30 303											
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ												
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 317											
	Différences négatives de change						GS												
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT												
	Total des charges financières (VI)						GU	3 317											
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	26 986											
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	697 126											

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.C.E. INGENIERIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	23 598	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	24 598	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 602	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	250 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	252 602	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-228 005	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	115 160	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 016 300	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 662 338	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	353 962	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	85 168
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			1X	
	(9)	Dont transfert de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			RD	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A1	6 910
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AUTRES CHARGES EXCEP OP GEST				2 602		
DOT.PROV.RISQUES CHARGES EXCEP				250 000		
AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION					23 598	
PROD CESSION ELEMENTS ACTIF					1 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels ~ A.C.E. INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse **A.C.E. INGENIERIE**
1 AVENUE DE L'EUROPE
01100 OYONNAX

Activité (s) exercée (s) Activités d'architecture N° Siret 34921268800023

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	36 260			36 260
Total des immobilisations incorporelles	36 260			36 260
Terrains				
Constructions	390 487			390 487
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations générales agencements divers	73 790			73 790
Matériel de transport	94 814	64 082		158 896
Autres immobilisations corporelles	40 233			40 233
Total des immobilisations corporelles	599 324	64 082		663 406
Immobilisations financières	47 750			47 750
TOTAL GÉNÉRAL	683 334	64 082		747 416

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions		242 980	5 920		248 900
Inst. techniques, matériels & out. ind.					
Inst. générales agencements divers		68 657	1 464		70 121
Matériel de transport		78 557	11 511		90 068
Autres immobilisations corporelles		38 091	778		38 868
Total des immobilisations corporelles		428 285	19 672		447 957
TOTAL GÉNÉRAL		428 285	19 672		447 957

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels ~ A.C.E. INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	470 460	470 460	
Charges constatées d'avance	3 900	3 900	
TOTAL GÉNÉRAL	474 361	474 361	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	73 650	20 594	53 056	
Fournisseurs et comptes rattachés	508 700	508 700		
Autres dettes	148 344	148 344		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	730 694	677 638	53 056	

A.C.E. INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 44 720 €
Siège social : Centre d'affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, 01100 OYONNAX
349 212 688 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 353 961,82 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	353 961,82 €
↳ affecté en totalité au compte « Autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

130 023,40 €, soit 46,52 € par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 130 023,40 €

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick BENOIT


ACE INGENIERIE SAS
CENTRE D'AFFAIRES VALEUROP
1 AVENUE DE L'EUROPE
01100 OYONNAX
Tél. 04 74 77 80 61 - Fax 04 74 73 85 11

Hervé PERRIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

A.C.E. INGENIERIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 44 720 Euros
SIEGE SOCIAL : Centre d’Affaires Valeurop
1, Avenue de l’Europe
01100 OYONNAX
R.C.S BOURG EN BRESSE : 349 212 688
SIRET : 349 212 688 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Hervé PERRIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

A.C.E. INGENIERIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 44 720 Euros
SIEGE SOCIAL : Centre d’Affaires Valeurop
1, Avenue de l’Europe
01100 OYONNAX
R.C.S. BOURG EN BRESSE : 349 212 688
SIRET : 349 212 688 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société A.C.E. INGENIERIE SAS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l’assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société A.C.E. INGENIERIE SAS relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Réserve pour limitation :

Les documents fournis et établis par votre société permettant d'étayer la comptabilisation dans les comptes annuels de la valeur des encours de production et du montant de la provision pour risque qui en découle ne permettent pas de s'assurer de l'exhaustivité de ceux-ci au regard de la méthode de calcul utilisée.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités que nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Germain du Bois, le 10 juin 2024

Pour la SAS ALLIANCE AUDIT

Commissaire aux comptes



Hervé PERRIN

Commissaire aux Comptes Mandataire social